

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---:---:---:---:---:---:---:---:---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---:---:---:---:---:---

DECRET N° 76-316 du 24 décembre 1976

portant nomination du Camarade GNONHOUE Hubert
en qualité de Directeur du CARDER de la Province
du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 75-84 du 29 décembre 1975 portant création et approbation des statuts du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) notamment son article 15 ;

Sur Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
Le Conseil des Ministres entendu,

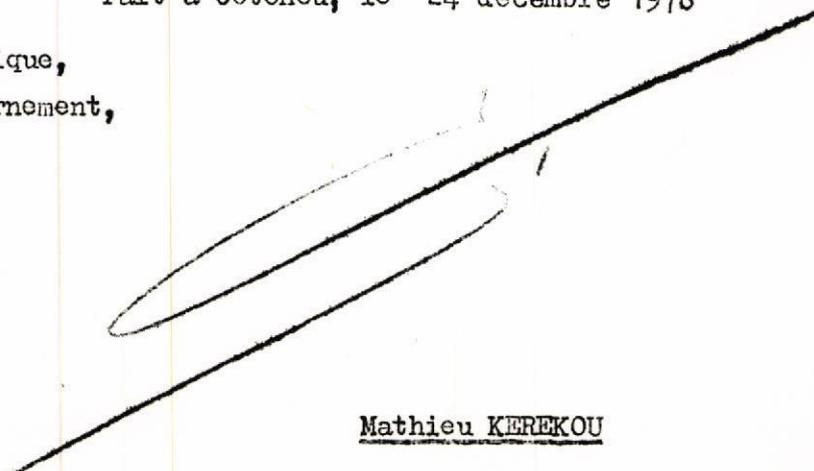
DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade GNONHOUE Hubert est nommé Directeur du CARDER de la Province du Zou.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,


Philippe AKPO


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MDRAC 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc 5 DB-DCF-Solde-DI 4
Trésor 4 BN 2 UNB-FSEJP 4 JORPB 1 Dtion Agri. 2 CADER ZOU 4 Intéressé 1.